

Bruxelles, le 9 juillet 2008

Infrabel présente les résultats de l'étude sur la liaison ferroviaire de l'aéroport de Charleroi

L'étude commandée par Infrabel, le gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire, relative au raccordement ferroviaire de l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud a livré ses résultats. Deux « scénarios » sont présentés dans cette étude et sont conditionnés à différents éléments.

Une étude, deux scénarios

Afin d'analyser de manière objective les différentes liaisons ferroviaires possibles pour l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud, Infrabel a commandé, voici un an, une étude à un bureau d'experts indépendants CSD-Transitec. Cette étude, qui vise à définir les meilleures options en terme de mobilité, est désormais terminée.

Cette étude écarte la possibilité d'une gare en « cul de sac », précédemment évoquée, et se concentre sur deux autres scénarios, davantage intéressants tant pour les opérateurs ferroviaires, que pour l'aéroport et, évidemment, pour les voyageurs à destination de l'aéroport.

Concrètement, les deux possibilités de desserte toujours envisageables sont soit la version dite « Nord », c-à-d en dehors de l'aéroport, le long de l'autoroute, soit la version dite « Sud », c-à-d la gare souterraine à l'aéroport. L'étude pointe, tant pour l'une que pour l'autre, toute une série d'éléments nécessaires à la bonne réalisation du projet.

La version « Sud » et ses conditions

Pour le choix de la variante Sud, soit la gare souterraine, l'étude pointe la nécessité d'une augmentation importante du nombre de passagers dans les prochaines années (pour atteindre 5 millions de passagers annuels à l'horizon 2017).

Par ailleurs, l'aéroport devrait être desservi par deux trains IC par heure ainsi que par des bus (essentiellement avec la zone Nord), et bénéficier de différentes infrastructures (parking de 1500 places près de la gare et connecté à l'E42, accès piéton entre la gare et l'aéropôle).

La version « Nord » et ses conditions

En ce qui concerne la variante Nord, l'étude conseille son choix à 5 conditions: la poursuite de la croissance de l'aéroport à son rythme actuel (+/-4 millions de passagers), la mise en place d'un « people mover » pour relier la gare à l'aérogare, la volonté forte de mener un aménagement ambitieux de la zone située au Nord de l'autoroute (création d'un zoning), la création d'un parking de 1500 places près de l'E42 et la desserte minimum par deux trains IC par heure.

Information à la Ministre des Entreprises publiques et au Gouvernement wallon

Infrabel va informer correctement la Ministre des Entreprises publiques ainsi que le Gouvernement wallon afin que ces derniers disposent d'une information complète et puissent prendre les décisions et options sur l'avenir de ce projet.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,25 milliard d'euros (2007).